



LE COURRIER

Décembre 2017

Le mot du maire

En cette fin d'année de nombreux cambriolages ont été enregistrés dans notre commune et dans les villages voisins.

Des groupes organisés sillonnent notre territoire. Ces groupes, de par la proximité de l'A31, viennent parfois de très loin pour faire en une soirée plusieurs cambriolages dans un ou plusieurs villages. Parfois, ils procèdent à des repérages en journée pour préparer leur intrusion. Leur période privilégiée est la fin d'après-midi en hiver, ils peuvent repérer les maisons occupées selon l'éclairage à l'intérieur.

Notre seule réponse repose sur notre vigilance et notre capacité à remonter aux forces de Gendarmerie de l'information pertinente et utile. Pas de psychose, mais du pragmatisme.

La Gendarmerie et vos élus sont là pour recevoir les informations et leur donner suite. Je rappelle mes coordonnées téléphoniques et celles des adjoints :

- Philippe ARNOULD **06 20 32 57 08**
- Denis ORY : **06 85 49 22 42**
- Bernard BERRY **06 06 49 36 94**
- Claude CHAMPIGNEUL **06 63 43 15 05**

Signalement d'individus extérieurs à la commune, camionnettes garées sans chantiers aux alentours, véhicules garés avec un chauffeur en attente, sont autant d'alertes. Relevés de plaques, photos par smartphones, signalement d'individus sont autant d'informations à prendre en compte.

Des démarcheurs sont parfois des observateurs. Récemment, certains d'entre vous m'ont fait part de la présence de pseudo agents d'ENEDIS sonnant aux portes pour effectuer des relevés de compteurs, or vous verrez que dans ce journal, ENEDIS nous prévient de ses passages.

J'ai sollicité le Directeur de cabinet du Préfet et le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Dieulouard-Nomeny. Ils nous proposent une réunion publique sur ces questions de sécurité. Vous serez bientôt prévenus de la date de cette séance d'information.

Notre vigilance doit être forte. Pour avoir été victime moi-même d'un cambriolage - ce soir-là nous étions deux maisons à avoir été visitées -, j'ai appris que c'est tout au long de l'année que certains d'entre vous ont connus pareils actes délictueux. Au-delà du préjudice financier d'un vol, c'est notre intimité qui est touchée, j'adresse à toutes les victimes de notre village ma compassion chaleureuse.

Je vous souhaite, avec toute l'équipe municipale, de bonnes fêtes de fin d'année, ... et vous donne rendez-vous le **13 janvier à 14 heures** pour les vœux des équipes communales, du Foyer et du CCAS.

Relève des compteurs électriques par ENEDIS

ENEDIS, anciennement ERDF, vous informe que les compteurs électriques seront relevés le jeudi 11 janvier.

En cas d'absence, vous pouvez communiquer vos index par

- Internet : www.enedis.fr
- Téléphone : 09 70 82 53 83

Attention, cette opération se déroule deux fois par an et les visites sont annoncées. Soyez vigilants, tout pseudo agent se présentant à votre porte de manière impromptue ne travaille pas pour ENEDIS.

Projet éolien à Ajoncourt

Le Préfet de Moselle, par un courrier en date du 14 novembre, nous a informé du rejet de la demande d'autorisation pour le projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Ajoncourt.

Dans son arrêté, le Préfet explique que le projet n'était pas conforme aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et en particulier pour les chiroptères.

Votre mobilisation aura été forte : plus de 100 signataires sur 240 inscrits sur les listes électorales. Pour Ajoncourt : 35 signataires pour environ 50 inscrits. Des habitants de Fossieux sont même venus signer la pétition à notre mairie.

Il est à rappeler que cette mobilisation s'est portée contre une implantation inadaptée, et non contre le développement de l'éolien sur notre territoire. Nous soutenons, au niveau de notre intercommunalité, la mise en place d'une étude paysagère pour que cette énergie renouvelable puisse se mettre en place sans « abimer » notre vallée de la Seille.

Sécurité routière

Les élus municipaux ont travaillé à un projet d'aménagement de voirie pour limiter la vitesse des véhicules traversant nos villages d'Arraye et de Han. Ce projet ambitieux, vous pouvez en prendre connaissance sur notre site internet.

Des demandes de subventions sont en cours auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et du contrat de solidarité territoriale.

La réalisation totale ou partielle de ce projet de près de 30 000 euros est conditionnée bien évidemment à l'obtention des subventions demandées et à la constitution de fonds propres issus de produits de cessions immobilières.

Assainissement

Vous avez quasiment tous ouvert vos portes et vous avez été particulièrement coopératifs lors de l'étude préalable engagée par la Communauté de Communes en vue de l'établissement du plan de zonage pour l'assainissement.

Nous vous rappelons que la démarche vise à préconiser des filières de traitement adaptées aux différentes contraintes des périmètres dans lesquels vous habitez. L'étude a mis en avant les contraintes maison par maison et établi un premier chiffrage entre assainissement collectif (raccordement direct des eaux sales à un collecteur) et assainissement individuel (micro station aux normes).

L'étape suivante consiste à établir un plan de zonage à l'échelle de notre commune. Ce sera le document juridique qui se traduira par une carte, une notice justifiant les choix effectués et une liste des obligations de chacun entre particuliers et communauté de communes.

Vous serez sollicités pour consulter le projet et faire vos observations lors de l'enquête publique qui se déroulera du 9 janvier au 9 février 2018 sur le territoire intercommunal. **Pour la commune d'Arraye et Han, le commissaire enquêteur vous recevra en mairie le 3 février 2018 de 10 heures à 12 h 30.**

Du côté des travaux

Après renouvellement par ENEDIS des lignes électriques à Han, c'est ORANGE qui procède au remplacement des lignes téléphoniques dans notre commune. Sont concernées les poteaux téléphoniques des rues suivantes : Chapelle Saint Martin, de l'Eglise et du Haut Bourg. Sont aussi concernés les sites du Moulin de Chambille et la ferme de la Chatelle.

La vitesse et le stationnement en proximité des poteaux téléphoniques font l'objet d'arrêtés municipaux de limitation et d'interdiction. D'autres remplacements sont à prévoir notamment en entrée de village à Arraye.

Respect de l'espace public : dépôts anarchiques et stationnement de longue durée.

La qualité de vie, l'esthétique et la propreté de notre village sont à respecter et à maintenir. Or, de trop nombreuses « verrues » sont stockées sur les trottoirs ou sur les espaces de stationnement. Epaves automobiles, parfois non assurées, bac à ordures ménagères, mobilier (chaises, tables, même des meubles !), et des objets de toutes natures encombrant les rues.

Les élus municipaux vous invitent à respecter les règles. Les contrevenants seront prévenus par un courrier et les récalcitrants seront verbalisés dans les prochains jours. Merci à ceux qui sont concernés de bien vouloir anticiper.

Nous rappelons que le bus scolaire s'arrête devant le monument aux morts. Pour faciliter et sécuriser le passage des enfants et de leurs familles, il vous est demandé de ne pas stationner en proximité de l'arrêt du bus aux heures de retour de l'école.

Commandes groupées de Fuel

Une première consultation vous a été adressée dans vos boîtes aux lettres ; les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Pourtant, les tarifs négociés permettent une économie de 7 à 8 centimes d'Euros par litre. Avec cette information, nous espérons un meilleur retour.

Certes, il est parfois difficile de faire coïncider les temps de recharge des citernes. Néanmoins, si nous disposons d'un groupe de personnes intéressées nous pourrions gérer ces temps. La mairie achète toutes les 6 semaines en moyenne pour 2 000 litres, cela fait déjà une première base pour ajouter d'autres livraisons. Contact : Denis ORY. Vous pouvez passer à la mairie pour acter votre intention.

Colis pour les seniors

Les colis ont été distribués par des membres du CCAS et par des élus communaux le 20 décembre. Au menu : des gourmandises sucrées et une petite décoration de Noël. Les bénévoles qui ont assuré la distribution rappellent que pour ceux qui n'auraient pas reçu leur colis ce jour-là, vous pouvez le retirer à la mairie aux jours d'ouverture dès le 5 janvier.

SEILLE DE CRIME

Un véritable succès pour cette manifestation qui s'inscrit aujourd'hui dans les références des événements de notre territoire, au même titre que Vach'de rock ou que Scènes en Seille. Bravo aux organisatrices et aux bénévoles, à tous ceux qui ont accueilli les auteurs de Polars venus de toutes les régions de France et qui ont apprécié la chaleur de leurs hôtes et l'intérêt d'un public local.

Un succès largement relayé par les médias : presse, radio et télévision. Le travail et les longues heures de préparation sont récompensés et ces efforts contribuent à l'image très positive de notre commune sur le plan de son dynamisme et de son ouverture aux autres. Bravo encore.

Calendrier des manifestations dans la commune

Le samedi 13 janvier à 14 h à la mairie : Vœux du maire et Galette des rois, manifestation pour tous organisée par le CCAS, le Foyer Rural et la mairie. Les nouveaux habitants du village sont invités à nous rejoindre, l'occasion de rencontres et de découvrir la vie de notre village.

Le lundi 15 janvier à 20 h 30 à la mairie : assemblée générale de l'association ARC EN SEILLE. Cette association a pour mission d'entretenir, d'animer et de valoriser le patrimoine culturel. Un rôle important pour l'avenir de notre église et de notre chapelle. Vous êtes cordialement invités à participer à la vie de cette association.

Le 26 janvier à partir de 19 heures à la salle des fêtes : 2^{ème} soirée café éphémère. Après la première soirée qui a connu un vif succès, plus de 80 participants, le Foyer Rural vous convie à nouveau pour passer un moment ensemble, partager un verre, un plateau apéro, jouer à des jeux de société ou tout simplement pour discuter ensemble.

Le samedi 24 février à 20 h 30 à la salle des fêtes : loto du Foyer Rural. Un loto réservé aux habitants de la commune.

Mémo des manifestations organisées par le Foyer Rural dans les mois à venir :

- Le 2 avril : Pâques des enfants
- Le 13 avril à 20 h 30 : Représentation des Rats d'auteurs
- Le 29 juillet : 22^{ème} vide grenier

FERMETURE DE LA MAIRIE pendant les fêtes

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 26 décembre au mardi 2 janvier inclus : réouverture vendredi 5 janvier 2018.